

ANNEXES

DE LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE



CHARTRE ÉDUCATIVE

La charte éducative permet à chaque enfant de s'inscrire dans un cadre où il peut découvrir et exploiter ses possibilités, aller à la rencontre d'autrui et apprendre à le respecter. C'est à nous, parents et équipe enseignante, de **veiller à ce que vos enfants, nos élèves s'épanouissent tout en respectant cette charte**.

Pour l'application de cette charte, la confiance entre les familles et l'école constitue un socle fondamental sur lequel nous nous permettons d'insister pour le bien être de vos enfants. Selon ce principe, nous comptons sur votre compréhension pour ne pas « remettre en question » devant vos enfants, les décisions disciplinaires prises par l'équipe enseignante.

La charte de l'école est **téléchargeable sur le site de l'école www.ecolesaintroch.fr**, dans la rubrique « documents ». **Il est important que vous la lisiez avec vos enfants et que vous leur demandiez de la respecter.** La charte sera lue et expliquée en classe le jour de la rentrée, aux élèves des classes élémentaires. Un exemplaire broché sera remis à la rentrée aux enfants des classes élémentaires. **Il servira d'outil de travail avec les enseignants.** Pour les maternelles, la charte sera remise en mains propres aux parents lors de la réunion de rentrée.

Nous vous demandons d'éditer cette charte et de l'emmener avec vous pour la réunion de rentrée.

ABSENCES ET RESPECT DE LA VIE COLLECTIVE

Rappel de la charte éducative

Toute absence doit être signalée et justifiée le matin même (avant 9h) par mail à direction@ecolesaintroch.fr et secretariat@ecolesaintroch.fr (et non par téléphone). **N'oubliez d'indiquer la classe de votre enfant dans votre message.**

Le secrétariat ne prend aucune information d'absence au-delà d'une journée.

Seul le Chef d'établissement est en mesure de discerner le motif de l'absence.

Les rdv médicaux sont pris dans la mesure du possible en dehors du temps scolaire.

Les enfants qui bénéficient d'un suivi médical (orthophoniste...) devront fournir un calendrier des rdv au professeur.

Les départs et retours des enfants pour un rdv médical pendant la classe perturbent le bon déroulement des cours et occasionnent trop de mouvements dans l'établissement.

Ainsi nous vous demandons de respecter les horaires de retour en classe de votre enfant :

- pour un rdv pris le matin, votre enfant ne pourra revenir qu'à **13h20 pour les cours de l'après-midi**. Si votre enfant ne peut pas revenir à l'école, le chef d'établissement doit être prévenu par mail en indiquant le motif

- pour un rdv pris l'après-midi, votre enfant ne pourra revenir que **le lendemain à 8h20**.

Important : un rdv médical pris sur le temps de classe nécessite de prévenir le chef d'établissement, un mot est également rédigé dans le cahier de liaison de l'enfant.

Au retour, la famille fournit un **certificat de passage chez le médecin** (justificatif à insérer dans le cahier de liaison de votre enfant).

Le cahier de liaison de l'enfant sert à confirmer le motif de l'absence (vu avec le Chef d'établissement).
Les professeurs sont informés par le service administratif de l'école.

Les absences non justifiées pourront être notifiées dans le livret scolaire de l'élève.

« L'école étant obligatoire à partir de la PS, les absences d'élèves pour convenance personnelle ne sont pas acceptées. Par ailleurs l'école [...] étant sous contrat avec l'Etat, le Chef d'établissement est garant de la présence à l'école des élèves inscrits.

Le non-respect du calendrier scolaire pour la prise de congés (départ en vacances anticipé ou retour de vacances différé) n'est pas autorisé. Toutes les absences qui ne relèvent pas d'un motif légitime (article 131-8 du code de l'éducation sur l'obligation scolaire) seront signalées à l'Académie et leurs répétitions pourront entraîner la non-réinscription de l'élève l'année suivante ».

Il est impératif que les enfants arrivent à l'heure à l'école.

A partir du CP, tous les retards à répétition seront signalés par l'enseignant dans le cahier de liaison.
En maternelle, la porte sera fermée à 8h35.

BLOUSES ET TENUES DE SPORT

Les élèves des **classes maternelles** doivent porter dans l'école une **blouse** à carreaux **vichy rouge** et blancs.
Les élèves des **classes élémentaires** doivent porter dans l'école une **blouse** à carreaux **vichy bleu** et blancs.
Une **tenue de sport** constituée d'un **polo** et d'un **sweat bleu marine** à l'écusson de l'école Notre Dame de Saint Roch est nécessaire pour tous les **élèves de la Grande section au CM2**.

Pour compléter la tenue, nous laissons aux familles le soin de fournir aux enfants un bas de couleur noire ou bleu marine ainsi que des chaussures de sport qui ne peuvent pas être celles du quotidien.
Nous demandons que les vêtements dépassent la blouse, la longueur doit être adaptée (pas de short ni de jupe courte...)

La blouse est obligatoire de la Petite Section au CM2 et la tenue de sport est obligatoire de la Grande Section au CM2.

Tous les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant.

Les blouses devront être vérifiées chaque fin de semaine et revenir propres le lundi matin. Vérifier que les boutons soient bien cousus.

La directrice se réserve **le droit de changer une blouse en mauvais état, et de la facturer aux familles.**

Tous les vêtements perdus doivent être récupérés le plus rapidement possible. A chaque période de vacances, les vêtements non réclamés et sans nom seront donnés à une association caritative. Nous vous remercions de sensibiliser vos enfants sur ce sujet.

Les blouses et les tenues de sport sont à commander directement auprès de notre fournisseur « BOBINE » :
www.letablierbobine.fr

Voir la procédure sur le site de l'école (rubrique « Informations » puis « Documents »).

L'ACCUEIL ET LE SECRÉTARIAT

L'accueil est assuré par des agents, au rez-de-chaussée qui accueillent les enfants et les parents. Ils assurent la surveillance de l'école et veillent à la sécurité des élèves. Ils sont présents à tour de rôle.

Pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent quitter leur poste lorsqu'ils exercent la fonction d'accueil.

Toutes les consignes exceptionnelles concernant les enfants sur leur sortie, leur présence en garderie ou cantine **doivent être communiquées aux enseignants par le biais du carnet de liaison.**

Attention, le mail ne représente pas un moyen de communication d'urgence. Il n'y a pas de garantie qu'il soit lu et traité dans la journée.

Le standard téléphonique est ouvert de 9h à 16h et de 17h à 18h.
Les agents d'accueil ne répondront pas aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

La Directrice reçoit les parents sur rendez-vous.

Vous pouvez contacter Madame Guilhen par mail : direction@ecolesaintroch.fr.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AVEC LES ENSEIGNANTES

Si vous désirez prendre rendez-vous avec **l'enseignant(e) de votre enfant**, vous pouvez le faire par écrit, en le notant sur le **cahier de liaison** de votre enfant.

Si le cahier de liaison n'apporte pas assez de confidentialité pour l'information à transmettre à l'enseignante, nous vous invitons à remettre **un pli à l'accueil de l'école à destination du professeur**.

Si vous souhaitez communiquer des bilans (orthophonie, psychologue, PAI, PPS, avis MDPH) à l'enseignant(e) de votre enfant, merci de les **remettre directement à la Directrice** qui les transmettra à votre demande à l'enseignant(e) (mais pas l'inverse). Ces rapports médicaux ou psychologiques **relèvent de la responsabilité du Chef d'établissement et non de l'enseignante**.

Les familles ne doivent pas communiquer directement par mail avec les enseignantes. Seuls les parents correspondants peuvent le faire à des horaires de communication raisonnables, au titre de la collectivité et au nom de l'APEL.

LES ACTIVITÉS DES ENFANTS

LES ACTIVITÉS COMPRISES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Sous la responsabilité des enseignantes, sur le temps scolaire :

- L'éducation physique et sportive de la Grande Section au CM2.
- Un cours d'anglais, dès la Petite Section de Maternelle au CM2.
- Un atelier bibliothèque du CP au CM2 avec aide à la lecture en CP
- Une chorale du CP au CM2 : « *L'école qui chante* ».



A partir de l'école maternelle, l'approche des langues étrangères fait partie des programmes scolaires obligatoires pris en charge par les enseignants et les intervenants. Toutefois, l'école met en place depuis plusieurs années un enseignement complémentaire de l'anglais :

- Au CP, les enseignants assurent les rituels de la langue étrangère et, avec l'association « Langues en scène », mettent en place une pièce de théâtre en anglais à raison d'une heure par semaine pendant 18 semaines, début des séances au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

- avec l'aide d'un professeur de langue maternelle anglaise, qui accompagne par ½ groupe les classes de maternelle et de CE1-CE2 chaque semaine, et en classe entière par groupes de niveaux pour les CM1-CM2 (avec notre partenaire Cap English).

- Les enseignants assurent le suivi et l'évaluation du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) par petits groupes d'enfants.

Les familles concernées seront informées par les professeurs, ces activités ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées. Elles s'organisent en petit groupe selon le niveau scolaire de l'élève.



Organisation des APC :

CP : jeudi 11h45-12h45

CE1 : jeudi 11h45-12h45

CE2 : mardi 16h45-17h45

CM1 : lundi 16h45-17h45

CM2 : mardi 16h45-17h45

Un calendrier sera établi en fonction des besoins des élèves (voir directement avec les professeurs).

LES ATELIERS PÉRISCOLAIRES

De nombreuses activités sont proposées aux enfants sur temps périscolaire.

Le catalogue, les dates et les tarifs se trouvent sur notre site internet www.ecolesaintroch.fr rubrique "Informations" puis "Documents".

Les consignes de sécurité de la journée du mercredi sont les mêmes que celles indiquées sur le temps scolaire (cartes de sortie ou de reprise obligatoire).

Les horaires de reprises pour les enfants inscrits à la garderie du mercredi sont affichés dans la vitrine de l'école et doivent être respectés.

Pour tout renseignement, contactez Monsieur PALOMO, responsable des ateliers périscolaires : ateliers@ecolesaintroch.fr

FRAIS DE SCOLARITÉ ET FRAIS ANNEXES

Pour connaître tous les tarifs, se référer au règlement financier et aux tarifs complémentaires disponibles sur le site de l'école www.ecolesaintroch.fr

Les factures seront mises à disposition sur votre compte Ecole directe.

Les codes sont communiqués aux nouvelles familles à la rentrée.

Pour les questions liées à la facturation, vous pouvez contacter Monsieur TAN, attaché de gestion : comptabilite@ecolesaintroch.fr

RESTAURATION, ÉTUDE ET GARDERIE DU SOIR

L'inscription à la cantine est annuelle. Nous vous remercions de respecter le choix initial des jours retenus. Aucun changement ponctuel ne pourra être accepté, sauf cas de force majeure validé par la Direction.

Pour les élémentaires nous proposons une étude surveillée, après la classe, de 16 h 50 à 18 h 00 précises, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle est destinée aux élèves du CP au CM2. Elle est précédée d'un goûter (de 16h30 à 16h50) que vous devez fournir à votre enfant.

Les parents n'ont pas la possibilité de venir chercher leurs enfants au cours des études, pour garantir un temps suffisant à la conduite des études, sauf cas exceptionnel signalé à la direction.

Pour les maternelles, nous proposons une garderie de 16 h 30 à 18 h 20 précises les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Vous devez fournir un goûter à votre enfant.

Heures de reprise : 17h, 17h30, 18h et, 18h20. Le respect de ces horaires est demandé pour ne pas obliger notre personnel à faire des allers-retours permanents.

Tout retard sera facturé pour rémunérer le personnel de surveillance qui finit à 18 h 20.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUT ENGAGEMENT DE VOTRE PART EST PRIS POUR L'ANNEE. IL NE POURRA ETRE MODIFIE ET NE DONNERA LIEU A AUCUNE DEDUCTION, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, A SOUMETTRE A L'APPROBATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT.

Inscription occasionnelle

Exceptionnellement, et dans la limite des places disponibles par rapport aux abonnements, un enfant peut être inscrit à la cantine, à l'étude, à la garderie du soir et à la garderie du mercredi sur demande faite par mail auprès de Monsieur AMIROUCHE : administration@ecolesaintroch.fr

Les tickets sont facturés en fin de mois par une note qui sera disponible sur votre espace Ecole directe.

La cantine, l'étude et la garderie du soir sont des services rendus aux familles, et n'ont pas de caractère obligatoire.

Le bénéfice de ces services pourra être retiré à tout élève dont la tenue ou la conduite serait incorrecte envers le personnel ou porterait préjudice aux autres enfants.

En acceptant la charte éducative de l'école, les parents s'engagent vis-à-vis de la tenue et de la conduite de leur enfant.

APPEL A LA GÉNÉROSITÉ

L'école fait appel chaque année à la générosité des familles.

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour aider l'école

- Une contribution complémentaire volontaire, par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint Roch à déposer à l'école ou bien par virement bancaire.
- Un legs de votre vivant ou dans le cadre d'un testament. Votre notaire ou votre conseiller patrimonial pourra vous donner toutes les informations utiles.
- Un don qui vous permet de bénéficier d'une déduction de 66 % : **180 € versés coûtent 60 €**. Le don pour le compte d'une entreprise est aussi possible.

Soit par carte bancaire sur le site : www.ecolesaintroch.fr/don

Soit par chèque à l'ordre de « FSM – Ecole Saint-Roch » (chèque à remettre à l'école. La Fondation Saint Mathieu délivrera un reçu fiscal à l'émetteur du chèque en indiquant le prénom et le nom du bénéficiaire du reçu fiscal).

NB : Le don n'est pas une contrepartie aux frais de scolarité. Il permet de financer des grands chantiers d'amélioration et de rénovation de l'école.



La Fondation Saint Mathieu finance l'avenir de l'école catholique. Cet appel à dons est réalisé par l'intermédiaire de la Fondation Saint Mathieu Paris sous l'égide de la Fondation Saint Mathieu, reconnue d'utilité publique, qui mobilise et mutualise la générosité issue des dons et legs pour soutenir et développer les investissements des établissements scolaires.

Cf. communication ci-dessous.



L'école a besoin de toutes les familles

Chers parents, chers anciens élèves, chers amis,

Comme vous le savez sans doute, l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Saint-Roch est l'association qui constitue le support juridique, économique et financier de notre école. Elle gère l'établissement aux côtés de la directrice : frais de scolarité, travaux d'entretien et de rénovation, achat du matériel pédagogique, suivi des personnels sous contrat privé, cantine, fournisseurs, etc. Ce travail est assuré par des bénévoles, parents et anciens parents d'élèves en coordination avec la Direction de l'école et l'APEL. Ses actions ont un double objectif : améliorer les conditions d'étude et de vie des enfants et du personnel tout en assurant la pérennité de l'école sur le long terme.

Les chantiers terminés

Les systèmes alarme incendie et intrusion ont été entièrement modernisés.

Les issues de secours ont été améliorées pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité.

Le revêtement souple des cours a été renouvelé.

La salle multi-activités a été rénovée et offre un meilleur accueil aux familles et aux enfants.

L'OGEC a généralisé les éclairages par LED.

La chaudière a été remplacée (avec un système à haute performance énergétique).

Les nouveaux chantiers

Un plan d'économie d'énergie sur le bâtiment est en préparation.

Nous prévoyons la rénovation des classes en sols et peintures et nous souhaitons mettre en œuvre une solution de rafraîchissement pour maintenir l'activité durant les épisodes caniculaires.

Le soutien de toutes les familles est attendu pour financer ces chantiers

Pour l'OGEC, Rémy Saudreau ; Brigitte Guilhen, Chef d'établissement ;
pour l'APEL, Franck Fortet

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour aider l'école :

- Une contribution complémentaire volontaire (sans reçu fiscal) par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint Roch à déposer l'école ou par virement bancaire.
- Un don qui vous permet de bénéficier d'une déduction de 66 % : **200€ versés coûtent 66€**. Le don pour le compte d'une entreprise est aussi possible. **Le montant espéré est de 200 € par famille.**
 - Soit par carte bancaire sur le site <https://www.ecolesaintroch.fr/don/>
 - Soit par chèque à l'ordre de « FSM – Ecole Saint-Roch » à remettre à l'école accompagné du bulletin de soutien précisant le prénom, nom et adresse du bénéficiaire du reçu fiscal.

NB : Le don n'est pas une contrepartie aux frais de scolarité. Il permet de financer les grands chantiers d'amélioration et de rénovation de l'école.



La Fondation Saint Matthieu finance l'avenir de l'école catholique. Cet appel à dons est réalisé par l'intermédiaire de la Fondation Saint Matthieu Paris sous égide de la Fondation Saint Matthieu, reconnue d'utilité publique, qui mobilise et mutualise la générosité issue des dons et legs pour soutenir et développer les investissements des établissements scolaires.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat:
(partie réservée à la Fondation Saint Matthieu)

☐ OUI, je souhaite soutenir l'établissement Notre-Dame Saint-Roch

Ainsi j'autorise la Fondation Saint Matthieu à envoyer
des instructions à ma banque pour débiter mon compte :

☐ chaque mois ☐ chaque trimestre

de la somme de :

☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ 50 €
☐ Autre montant €

et autorise ma banque à débiter mon compte conformément
aux instructions de la Fondation Saint Matthieu.

Je recevrai un reçu fiscal une fois par an. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions tarifaires décrites dans la convention passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

1. Vos coordonnées

NOM*
PRÉNOM*
ADRESSE*
CP* VILLE*
EMAIL

2. Vos coordonnées bancaires

.....
N° d'identification international de votre compte bancaire - IBAN
.....
Code international d'identification de votre banque - BIC

3. Les coordonnées du créancier

Nom et adresse du créancier

Identifiant créancier - ICS

FONDATION SAINT MATTHIEU
76, rue des Saints Pères 75007 Paris

FR15ZZZ463691

4. Fait à le

Signature*

IMPORTANT :

Merci de joindre votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à ce mandat.

* champs obligatoires

OUI, je soutiens le projet de :

Notre-Dame Saint-Roch

JE FAIS UN DON PONCTUEL DE :

☐ 25 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 €
Autre montant : €

JE RÈGLE PAR CHÈQUE à l'ordre de :
"Fondation Saint Matthieu" et l'adresse avec ce
coupon à mon école.

JE RECEVRAI UN REÇU FISCAL

ainsi je complète mes coordonnées :

NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CP VILLE
TEL
EMAIL

RÉDUISEZ VOTRE IMPÔT, C'EST FACILE !

COÛT RÉEL D'UN DON IRPP



Vous réduisez votre Impôt sur le Revenu
de 66% soit 33 €,
votre don ne vous revient plus qu'à 17 €

COÛT RÉEL D'UN DON IS



Vous réduisez votre Impôt sur les
Sociétés de 60% soit 1 200 €,
votre don ne vous revient plus qu'à 800 €

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique & Libertés, vous pouvez les consulter ou les rectifier en écrivant à la Fondation Saint Matthieu, 76 rue des Saints-Pères, 75007 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient échangées, cochez la case ci-contre.



Études dirigées Parkours

Nous proposons également des **études dirigées avec notre prestataire Parkours** pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 **à partir du jeudi 3 septembre 2026** à 16h45 à l'école Notre Dame Saint Roch.

L'objectif de cette initiative est d'apporter plus de **sérénité** aux élèves dans leur travail personnel, de les mener à l'**autonomie** et de les aider à **se perfectionner**. Dans le cadre de cette étude du soir, les élèves sont accompagnés en **petites équipes de 5 élèves** par un **tuteur étudiant de cursus sélectif finement sélectionné et formé**, directement **dans les locaux de l'école Notre Dame Saint Roch**, après la journée de classe pour une session de **1h30**, jusqu'à **3 soirs par semaine** (lundi, mardi et jeudi) **de 16h45 à 18h15**.

Les élèves pourront **apprendre leurs leçons, réaliser leurs devoirs, s'entraîner pour les interrogations** et **participer à des ateliers** mobilisant des compétences transversales.

En fin de chaque étude, le tuteur vous envoie un **SMS récapitulatif de ce qui a été effectué** pendant la session afin de bâtir une implication main dans la main avec vous, parents.

Tarifs hebdomadaires avec engagement périodique : se référer au site internet de Parkours.

Parkours partage nos valeurs d'entraide et par conséquent les familles traversant des difficultés financières pourront obtenir un **tarif adapté sur demande**.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site www.parkours.fr